

Russes ou d'Espagnols payant des mille et des mille, des centaines et des centaines de mille francs.

(Avis aux amateurs de trent. et quarante.)

Paris, la ville incomparable, est un vrai paradis; malheureusement et grâce aux propriétaires affamés, il faudra désormais être bien riche pour trouver place dans ce paradis terrestre.

Certains journaux ont maladroitement publié l'histoire de l'insubordination du prince impérial. Et comme si ce n'était pas assez d'avoir attribué à ce jeune enfant un mauvais caractère, on a affirmé qu'il a été dégradé devant la compagnie des grenadiers dont il fait partie.

C'est avec raison que le Constitutionnel a blâmé le manque de bon sens des reproducteurs de ce que l'on peut appeler une mystification à l'adresse des journaux de province.

Vous savez que M. Berryer doit se rendre à Londres, incessamment, pour plaider dans une affaire de succession. — Quelle est cette affaire? quels sont les clients de notre illustre avocat? C'est ce que personne ici ne saurait dire.

M. Berryer est autorisé à plaider en français. C'est là ce que l'on sait de plus positif. En Angleterre, vous ne l'ignorez pas, les avocats jeunes et vieux se présentent devant la cour, affublés d'une perruque qui n'est rien moins que gracieuse. C'est grotesque, mais c'est l'usage. J'espère bien qu'une exception à cet usage sera faite en faveur de M. Berryer.

Depuis quelque temps, les grands journaux de Paris étalent et détaillent en longues colonnes les rapports interminables présentés par les conseils d'administration des sociétés industrielles, agricoles, maritimes, etc., etc., etc. Les lecteurs sont fort agréablement surpris de ces apparitions peu intéressantes mais en revanche fort intéressées.

On connaît la valeur de toutes ces réclames payées par de malheureux actionnaires. C'est toujours au capital qu'on s'adresse: on offre au capital des garanties qui font de l'affaire proposée une véritable mine d'or. On cherche à prouver au capital qu'il y a pour lui sécurité dans le placement qu'on propose. On parle beaucoup de dividendes... à distribuer, puis l'on finit... par un appel de fonds!!

La cour impériale de la Seine vient de confirmer le jugement qui condamne LA FRATERNELLE et LE PHÉNIX, compagnies d'assurances sur la vie, à payer l'une 100,000 fr., l'autre 50,000 fr. aux héritiers de M. Thillet, commissaire-priseur à Paris, mort dans un flacre qui le ramenait chez lui.

Les honorables administrateurs de ces honorables compagnies avaient décidé que M. Thillet s'est suicidé et qu'à l'époque de sa mort ses affaires étaient dans un état déplorable. La preuve de ces dire n'ayant pas paru suffisante, la cour a confirmé le jugement des premiers juges. Avis aux amateurs assez crédules pour se faire assurer.

Les sociétés charitables françaises qui doivent se rendre au festival de Londres, partiront, dit-on, vers le 24 juin.

Tout ce qui est excentrique, exceptionnel et

pour ainsi dire impossible, doit plaire en Angleterre. C'est chose que M. Delaporte sait fort bien, lui qui n'aime que les difficultés insurmontables à d'autres. Puisse-t-il braver les observations et la critique qui ne lui manqueront point.

Ce n'est pas une petite affaire que la direction de cette armée de chanteurs.

Souhaitons à M. Delaporte un accord parfait avec les administrations chargées du transport des orphelinistes; il ne suffit pas de montrer le chemin de la gloire, il faut encore... éviter les frais!

Les Anglais sont amateurs de fortes émotions; ils y mettent le prix et ne marchandent jamais. C'est pour eux une affaire sérieuse qu'un duel à coups de poings. Vous avez pu en juger par ce qui vient de se passer à Farnborough.

Il paraît, malheureusement, que les journaux qui nous ont apporté le triste récit de ce combat, n'ont rien exagéré: Ouvrez les journaux anglais et voyez avec quelle complaisance ils détaillent ce spectacle barbare d'une lutte à mort entre deux hommes.

L'élite de la population de Londres est sur pied dès cinq heures du matin.

Les billets d'entrée se paient 78 francs; les paris s'élèvent à la somme énorme de trois millions de francs.

Mais aussi que d'émotions! que de coups donnés et reçus! que de plaies saignantes!

Vous supposez, sans doute, que ces scènes de haut goût n'ont duré que quelques instants, et vous vous demandez avec une indignation toute naturelle si les illustres témoins de cette boucherie n'ont pas cherché à s'opposer à la mort imminente de ces deux victimes? Je vous répondrai, à la honte de ces bourreaux, que le combat a duré deux heures, que la police n'est intervenue que très tard et qu'enfin elle a été repoussée. Les 3,000 témoins de ces scènes ignobles applaudissent et hurlaient comme des cannibales pour témoigner toute leur joie!

Et quelques jours après, un des deux luteurs qui avait échappé à la mort, était présenté en public par ses deux parrains et recevait, au milieu des manifestations les plus enthousiastes, la récompense due à la vigueur de ses poings.

Soyons juste: n'oublions pas de rappeler qu'il existe en Angleterre une foule d'institutions charitables et qu'on y protège les animaux.

JEHAN DE MALTRAVERS.

FAITS DIVERS.

— On lit dans le Journal du Nord:

M. Duvernois, l'ancien directeur du journal l'Algérie nouvelle, est devenu acquéreur du Courrier de Paris, mais il paraît que le jour n'est pas fixé pour sa prise en possession.

Si M. Duvernois entre en fonctions, il aura, dit-on, pour collaborateurs, MM. Arthur et Wilfrède de Fontvielle, anciens rédacteurs à l'Algérie nouvelle, et M. Benjamin Guineau, ancien rédacteur du Journal de Saint-Quentin.

— On lit dans le Nouvelliste de Rouen:

Un événement dont les suites ont été très malheureuses, est arrivé dans la nuit de mardi à mercredi, vers une heure et demie.

Le patron d'une péniche amarrée au quai entre les deux ports, était allé, mardi, avec trois de ses camarades, dîner en ville. Parmi ces derniers se trouvait un nommé Joseph Bernard, ouvrier charpentier, âgé d'une vingtaine d'années. Le dîner achevé, ils se disposèrent à aller prendre le café, mais chemin faisant, ils rencontrèrent trois femmes de leur connais-

sance, qu'ils invitèrent à entrer avec eux au café.

À minuit ils durent sortir du café, mais ils ne voulaient pas se séparer encore, ils résolurent alors d'aller tous ensemble à bord de la péniche. Là, Nogareck, le patron, proposa de faire un punch, et pour mettre de suite à exécution sa proposition, il versa dans une casserole une bouteille d'eau-de-vie à laquelle il mit le feu.

Il y avait déjà quelques instants qu'elle brûlait, quand Bernard eut la fantaisie de verser de l'eau dans le punch; le vase était placé sur une planche à bascule, il la toucha du coude, et la liqueur en feu se répandant immédiatement, couvrit tout le corps de ce malheureux jeune homme. Il jeta des cris déchirants; une des femmes présentes, Célestine Leroy, se précipita alors sur lui, et, le couvrant de ses jupes, chercha à éteindre le feu qui le consumait.

Malheureusement, loin d'y réussir, elle fut elle-même enveloppée par les flammes, et ces deux infortunés, perdant la raison, se mirent à parcourir le bateau dans tous les sens. — C'est alors que Nogareck, saisissant cette jeune femme dans ses bras, monta sur le pont et la précipita dans la Seine. — Se jetant lui-même après elle, il plongea trois fois et finit enfin par rattraper cette malheureuse, qu'il ramena sur la berge, dans un état presque désespéré.

Un médecin appelé sur-le-champ lui donna les soins les plus pressés, mais son état est encore des plus alarmants. Bernard fut immédiatement transporté à l'Hôtel-Dieu; deux heures après, il rendait le dernier soupir. Quant à Nogareck il a été lui-même atteint par de cruelles brûlures, qui nécessiteront des soins prolongés.

Le dépôt du 4<sup>e</sup> de ligne, qui est arrivé à Aix vendredi, venant d'Antibes, où il avait stationné à son retour d'Afrique, voit, dit le Mémorial d'Aix, marcher à sa suite la doyenne des cantinières de France, Mme Thérèse Jourdan, veuve Patru, née à Besançon en 1765, et qui se trouve âgée aujourd'hui de quatre-vingt-quinze ans. Elle entra à l'âge de quatorze ans, en qualité de cantinière, au 4<sup>e</sup> de ligne, qu'elle n'a jamais quitté. Elle épousa le capitaine Patru, qui fut tué à la bataille de Lutzel. Elle reprit le bidon après la mort de son mari, et l'a conservé jusqu'à ce que l'âge ne lui ait plus permis de verser la goutte aux militaires.

Malgré son grand âge, Mme Patru n'a aucune infirmité et jouit de ses facultés physiques et morales. Elle vit d'une pension que lui font les officiers du corps en reconnaissance des services qu'elle a rendus au 4<sup>e</sup> de ligne.

Les états de service de cette nonagénaire sont des plus beaux, car elle a fait tour à tour, avec son régiment, les campagnes d'Egypte, de Prusse, de Pologne, de Silésie, de Bavière, d'Espagne, de Russie, et d'Afrique de 1830 à 1831. Elle est retournée plus tard en Algérie, d'où elle est revenue il y a deux mois à peine.

Un ouvrier anglais, résidant à Islington, vient de fabriquer un verre ardent d'une puissance extraordinaire. L'appareil mesure trois pieds anglais de diamètre; son action est étonnante: les matières les plus dures et les plus solides, telles que le platine, le fer, l'acier, la pierre, sont à peine exposées à ce foyer incandescent qu'elles sont instantanément mises en fusion.

Nous voudrions voir expérimenter cette découverte pour être forcé d'y croire.

Le Travailleur algérien annonce qu'il est autorisé, par décision de M. le ministre de l'Algérie et des colonies, en date du 4 avril dernier,

à publier un journal politique et traitant d'économie sociale qui paraîtra quatre fois par semaine sous le titre de l'Algérien.

THÉÂTRE DES AMATEURS

Nous rappelons à MM. les abonnés et habitués du théâtre, que la première représentation du FLEAU DES MERS, drame maritime en sept actes, aura lieu demain dimanche à sept heures et demie.

Nous avons déjà parlé des soins apportés par la direction pour la réussite de ce drame, qui ne peut manquer d'obtenir la faveur du public.

KERMESSES.

Dimanche 13 mai.

Capingham, Lannoy, Mons-en-Barœul, Ronchin. Jeudi 17 mai (jour de l'Ascension). Don, Nouveaux.

Pour tous les articles non signés, J. Rebourg.

THÉÂTRE DES AMATEURS

Situé sur la place de la Mairie.

(DIRECTION DE M. J. COUVREUR)

Dimanche 13 mai, spectacle à 7 h. 1/2.

LE FLEAU DES MERS

drame en 7 actes et 9 tableaux.

Prix des places: Places réservées (stalles), 2 f.; parquet, 1 f. 50 c.; galeries, 1 f.; amphithéâtre, 60 c.; parterre (assis), 60 c.



La nombreuse clientèle que M. ALPHONSE BARAT, pédicure expert de Lille, s'est acquise à Roubaix et à Tourcoing, l'oblige à se rendre dans ces localités deux fois par semaine (le lundi et le vendredi).

Inventeur d'un traitement infaillible pour la guérison de toutes les affections des ongles, M. Alphonse Barat peut citer parmi les cures heureuses qu'il a faites, un grand nombre de personnes notables de Lille, Roubaix et Tourcoing, à qui il a évité la cruelle nécessité d'arracher les ongles.

On est prié de remettre les adresses:

- A Roubaix, chez M. Escuy, coiffeur, rue Nain; A Tourcoing, hôtel du Cygne, sur la Place; A Lille, rue Saint-Etienne, 31. (1905)

EN VENTE CHEZ J. REBOUX

20, Rue Neuve, Roubaix:

LOI

SUR L'ORGANISATION MUNICIPALE

(PROMULGUÉE LE 9 MAI 1855).

NOUVEAU DÉPÔT DE DRAPS

A LA VILLE DE VERVIERS, RUE DES CHAPELIERS, 22, TOURNAI

MAISON AUG. CAZY & Co.

Les habitants de la ville de Tournai et des environs sont informés que les sieurs AUG. CAZY et Co. viennent d'ouvrir un nouveau dépôt de DRAPS et NOUVEAUTÉS à 30 et 40 p. 100 en-dessous des prix ordinaires; les marchandises, arrivant directement de la fabrique avec les prix marqués en chiffres connus, seront livrées de première main avec un minimum de bénéfice et vendues de confiance au comptant, évitant par là les pertes éventuelles dans les crédits, les bénéfices des maisons de gros, les frais de commis-voyageurs et bénéfices de détaillants, ce qui fait une différence réelle de 30 à 40 pour cent au profit du consommateur. — Il est de l'intérêt des familles de visiter les magasins et de s'approvisionner dans les immenses assortiments de la Maison AUG. CAZY et Co.; la vue et l'usage des marchandises prouveront, mieux que tous les raisonnements, les avantages qu'offre cette maison.

Aperçu de quelques articles vendus à la grande mesure de 0<sup>m</sup> 25, garantis bon teint et pure laine:

Table with 3 columns: Article description, Price 1, Price 2, Price 3. Includes items like Drap noir, drap de soie croisé, Cuir laine, Satin laine, Draps bronze, etc.

Satin Chine, soie noire et une infinité d'autres articles dont le détail serait trop long. — Bien n'a été négligé pour compléter cet assortiment de marchandises supérieures. Grande spécialité de draps fins et satin noir, provenant des premières fabriques de l'étranger et de pays, qualité supérieure, fr. 10.50, 11.50, 12.50, 13 à 16. Vastes assortiments de foulards des Indes et autres, depuis fr. 2.10, garantis pure soie. Velours de Lyon, noir et couleurs, à prix divers.

AVIS TRÈS IMPORTANT. — La maison AUG. CAZY et Co., défiant toute concurrence et voulant offrir à l'acheteur toutes les garanties possibles, accorde dix jours pour échanger, sans aucune perte, toutes marchandises qui ne conviendraient plus, et même en rembourser le montant aux personnes qui en témoigneraient le désir. Chaque objet est revêtu d'une étiquette de prix fixe marqué en chiffres connus, d'un cachet portant le nom, le numéro d'ordre, le numéro de fabrique et la garantie de la désignation. — Le numéro d'ordre et la désignation sont reproduits sur la facture, de sorte que l'acheteur a toute sécurité pour le prix et la qualité de la marchandise qu'il achète ou qu'il échange. — Aucune personne n'étant chargée de la vente de nos marchandises, on est prié de s'adresser directement au dépôt RUE DES CHAPELIERS, 22, PRÈS LA GRANDE-PLACE, A TOURNAI.